ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Loi du 14 novembre 1991 sur l'aide sociale (LASoc)

Catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS) et des mesures spécifiques d'intégration (MInt)

192
Numéro MIS *
MIS/MInt

Catégorie de la mesure FORMATION

Fonction(s) de la mesure

Soutenir le projet individuel d'insertion

Renforcer les compétences parentales et soutenir le développement préscolaire

F
Langue de la mesure
Couverture LAA ☐

Nom de la mesure

Accompagnement social personnalisé et programme de soutien à la formation pour jeunes parents

Organisateur

JeunesParents

Description de l'activité

Accompagnement social personnalisé :
Cette mesure s'adresse aux jeunes parents qui n'ont pas (ou pas encore) de projet de formation. Les rendez-vous ont lieu à domicile ou à un endroit choisi en commun accord avec les personnes suivies.
Encouragement à l'automie et à la responsabilisation des jeunes parents. Favorisation de bonnes conditions pour l'exercice de la parentalité.Soutien à l'organisaiton du quotidien. Accompagnement dans les démarches en lien avec la reconnaissance de paternité et l'autorité parentale. Mise en réseau avec d'autres jeunes parents pour développer des liens. Soutien à la collaboration avec les professionnels du réseau vers des objectifs communs.

Programme de soutien à la formation :
Cette mesure s'adresse aux jeunes parents en formation ou avec un projet de formation. Les rendez-vous ont lieu à domicile, sur le lieu de formation ou à un endroit choisi en commun accord avec les personnes suivies.

- Accompagnement des parents sans formation sous forme d'entretiens motivationnels avec feuille d'objectifs dans le but de mettre en place le projet de formation. Préparer moralement le public cible à allier la formation, les exigences parentales et avoir la confiance en soi nécessaire pour relever ce défi.
- Accompagnement des parents en cours de formation sous forme d'entretiens motivationnels avec grille d'objectifs dans le but d'allier formation et parentalité, prévention des risques de décrochage et aide à l'organisation.
- Accompagnement des parents vers un premier emploi (orientation, préparation du dossier de candidature,organisation familiale, etc.) jusqu'à la fin du temps d'essai.

Profil des bénéficiaires

- Toute personne ayant eu un enfant avant 25 ans
- Futurs parents, de moins de 25 ans (la mesure peut débuter avant la naissance - adaptée au processus de grossesse et d'accueil d'enfant

Objectifs à atteindre

Accompagnement social personnalisé:

- Renforcer les compétences transversales du parent
- Favoriser l'autonomie (gestion du quotidien, gestion administrative)
- Renforcer la cohérence d'intervention entre les différents professionnel-les

Programme de soutien à la formation:

- Entrer en formation en ayant réglé l'organisation familiale et celle de la formation ainsi que les aspects administratifs. Mobiliser un maximum de ressources pour rendre la formation possible.
- Terminer la formation en gardant en vue l'organisation familiale, la formation et les aspects administratifs, sans s'épuiser. Mobiliser un maximum de ressources pour atteindre l'obtention du diplôme.
- Débuter une première activité professionnelle après la formation en ayant réglé l'organisation familiale et les aspects administratifs liés à la prise de fonction. Mobiliser un maximum de ressources pour s'engager de manière durable dans le poste.

Conditions de participation

Faire partie du public cible.

Moyens et méthodes

Entretiens motivationnels réguliers à domicile ou dans un lieu choisi (minimum un entretien par mois) avec objectifs à atteindre assurant un suivi personnalisé. Par ailleurs, les professionnels sont disponibles entre les entretiens si un nouvel événement nécessite une intervention supplémentaire. JeunesParents mobilise aussi ses compétences spécifiques dans les domaines de la jeunesse, de la formation et de la parentalité.

Capacité d'accueil

Accompagnement individuel

Frais d'organisateur

Fr. 200.-/mois : suivi léger
Fr. 400.-/mois : suivi moyen

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Loi du 14 novembre 1991 sur l'aide sociale (LASoc)

Catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS) et des mesures spécifiques d'intégration (MInt)

192
Numéro MIS *
MIS/MInt

Catégorie de la mesure FORMATION

Fonction(s) de la mesure

Soutenir le projet individuel d'insertion

Renforcer les compétences parentales et soutenir le développement préscolaire

F
Langue de la mesure
Couverture LAA ☐

Fr. 800.-/mois : suivi intense

Durée	6 mois renouvelables
Dates	à définir
Fréquence	1 à 4 entretiens par mois selon la situation
Horaire	À définir
Taux d'activité	-
District	Canton de Fribourg
Adresse	p.a. CIS, Rte des Daillettes 1, 1700 Fribourg
Localité	1700 Fribourg

Coordonnées de l'organisateur JeunesParents

Responsable de la mesure	Cindy Carrillo, contact@jeunesparents.ch		
Téléphone	077 474 73 37	**Adresse**	p.a. CIS, Rte des Daillettes 1
Fax		**No postal / Localité**	1700 Fribourg
E-Mail	contact@jeunesparents.ch	**Site Web**	www.jeunesparents.ch

Type d'organisateur	Organisme prestataire (avec contrat de prestations)
Mission de l'organisme	La mission de JeunesParents est de soutenir les jeunes parents et les futurs jeunes parents à vivre et à concilier leur parentalité, leur jeunesse et leur formation. Nous les encourageons et les accompagnons à rester acteurs de leur propre vie de manière autonome et responsable afin de favoriser leur intégration et d'éviter le risque de précarité et d'isolement. Pour atteindre notre mission, nous mobilisons les ressources nécessaires au sein du réseau professionnel et de bénévoles.
Responsable de l'organisation	Cindy Carrillo et Floriane Raemy

Remarques

Suivi léger : Fr. 200.- /mois
Comprend : 1 intervention mensuelle (2h de travail par un·e assistant·e social·e y compris back-office et temps de déplacement)
Suivi moyen : Fr. 400.-/mois
Comprend : 2 interventions mensuelles (4h de travail par un·e assistant·e social·e y compris back-office et temps de déplacement)
Suivi intense : Fr. 800.- / mois
Comprend : 4 interventions mensuelles (8h de travail par un·e assistant·e social·e y compris back-office et temps de déplacement)